

Groupe de jeu, Pédiatre, Crèche et Centre de famille ...

- Française -



Bien informés, les parents ont la vie plus facile ...



Bienvenue !



Editeur:

Kreis Coesfeld
Jugendamt (L'Office de la jeunesse)
En collaboration avec
Kommunales Integrationszentrum (Le Centre communal d'intégration)
E-mail : fruehelfen@kreis-coesfeld.de
Téléphone : 0049 (0) 25 41 / 18-0

promu par :



Ministerium für
Schule und Weiterbildung
des Landes Nordrhein-Westfalen



Ministerium für Kinder, Familie,
Flüchtlinge und Integration
des Landes Nordrhein-Westfalen



© Kreis Coesfeld, Août 2020
Photo page 6 : Klaus Epele-fotolia.com

Vous trouverez notre guide détaillé pour
les familles sur : www.kreis-coesfeld.de



Vous trouverez un lecteur de code QR pour votre smartphone dans le
Google Play Store (Android) ou le iTunes App Store (Apple) ou scannez le code avec l'appareil
photo de votre smartphone.

Chers parents,
La naissance d'un enfant est un événement particulier. Pour cette période
intense, je vous souhaite beaucoup de courage, de force, de sérénité et,
surtout, un grand bonheur.

Être parent est une expérience magnifique, mais aussi fatigante parfois.
Pour pouvoir surmonter les défis quotidiens avec un enfant, il s'avère très
utile de recevoir des informations ou d'avoir un entretien personnel avec des
professionnels.

Le service de coordination Frühe Hilfen du canton de Coesfeld répond à vos
questions et vous met en contact avec des professionnels. **Parce que bien
informés, les parents ont la vie plus facile !**

Votre chef de canton

Dr. Christian Schulze Pellengahr





Nos services vous fournissent de plus amples informations concernant de nombreuses offres à l'intention des femmes enceintes et des parents d'enfants en bas âge.

Koordinations-Stelle (Service de coordination) Frühe Hilfen
Kreis Coesfeld, Jugend-Amt (Office de la jeunesse)

N'hésitez pas à nous appeler ou à nous envoyer un e-mail.

 fruehehilfen@kreis-coesfeld.de

Simone Franke / Carolin Hoschke Téléphone : 0049 (0) 25 41 / 18-5230

**Vous ne souhaitez pas donner vos nom et adresse ? Aucun problème !
Votre numéro de téléphone ou votre adresse e-mail suffisent. Nous serons
quand même là pour vous.**



Vous trouverez notre guide détaillé pour les familles sur :
www.kreis-coesfeld.de



Les consultations dans le canton de Coesfeld sont gratuites et ouvertes à tous, indépendamment de leur nationalité et religion. Tous les entretiens sont confidentiels et soumis au secret professionnel.

Ce guide répond à des nombreuses questions :

	Page
À qui puis-je m'adresser si je suis enceinte ? Et quand le bébé est déjà là ?	6
Qui pourra m'apporter un soutien quand le bébé sera là ?	9
Mon enfant est-il en bonne santé ? Que dois-je faire si mon enfant est malade ?	10
Comment apprendre à mieux comprendre mon enfant ? Où puis-je partager mes expériences avec d'autres parents ?	11
À qui puis-je m'adresser si je ne sais plus quoi faire ? Où puis-je recevoir de l'aide pour moi et mon enfant ?	12
Qui peut nous aider, mon enfant et moi, quand les problèmes au sein de la famille deviennent trop lourds ?	13
Où mon enfant peut-il jouer avec d'autres enfants et être bien pris en charge ?	14
Où trouver des services pour les familles près de chez moi ?	15
Où recevoir de l'argent pour mon enfant avant et après sa naissance ?	16
Numéros de téléphone et sites internet d'intérêt	17

À qui puis-je m'adresser si je suis enceinte ? Et quand le bébé est déjà là ?

Le ou la **gynécologue** examine votre état de santé et celui du fœtus pendant la grossesse.

Vous pouvez vous rendre toutes les quatre semaines au cabinet pour un examen préventif. Au cours des deux derniers mois de grossesse, l'examen préventif se réalise toutes les deux semaines.



Vous recevrez de la part du gynécologue un **carnet de maternité (Mutter-Pass)**. Vous y trouverez votre groupe sanguin, les résultats des échographies, ainsi que d'autres résultats d'analyses. Vous devez garder le carnet de maternité sur vous à tout moment pendant la grossesse et l'apporter à chaque examen.

La visite médicale est volontaire et elle s'avère être une aide très utile pour permettre au médecin de détecter à temps des éventuelles maladies chez votre enfant.



Il vous faut une feuille de prise en charge (Behandlungs-Schein) ou une carte d'assurance maladie électronique – renseignez-vous à temps auprès de votre mairie.

Une personne de confiance peut vous accompagner lors des consultations. Ainsi, vous avez un soutien dans cette situation forte en émotions, une personne avec laquelle reparler de vos questions ultérieurement.

Pour trouver un gynécologue :



www.kvwl.de ➔ Cliquez sur « Arztsuche »

L'Office de la santé (Gesundheits-Amt) peut vous fournir des informations concernant les gynécologues.



gesundheit@kreis-coesfeld.de

À qui puis-je m'adresser si je suis enceinte ? Et quand le bébé est déjà là ?

Il existe un **service de consultation pour les femmes enceintes (Schwangeren-Beratungsstelle)** et les familles avec un enfant en bas âge. Avant la naissance et jusqu'au troisième anniversaire de votre enfant, recevez le soutien de professionnels en cas de problèmes avec votre partenaire ou au sein de la famille. Ils vous donnent des informations sur les méthodes d'examens prénataux, la sexualité et la contraception.

De l'argent pour votre enfant :

Les professionnels vous aident aussi si vous ne gagnez que peu d'argent ou si vous n'avez pas d'économies. Vous recevez alors de l'argent pour les affaires de première nécessité de votre bébé, ce qui comprend un lit et des vêtements. Vous obtenez également des informations concernant d'autres aides financières.



www.schwanger-und-viele-fragen.de

Bien peu de choses changent autant la vie que l'arrivée d'un enfant. Nous sommes là pour vous, quels que soient vos questions, vos doutes ou vos peurs. En ligne, par téléphone ou personnellement sur place.

Téléphone : 0800 40 40 020

Consultation en ligne : en turc, russe, français, anglais, espagnol, portugais, italien, polonais, serbo-croate, chinois, bulgare, roumain, arabe, persan et vietnamien.

Pour plus d'informations sur les consultations pour les femmes enceintes, contactez le Gesundheits-Amt.



stefan.kraus@kreis-coesfeld.de
birgit.deese@kreis-coesfeld.de

À qui puis-je m'adresser si je suis enceinte ? Et quand le bébé est déjà là ?

La **sage-femme (Hebamme)** est une experte dans toutes les questions concernant la grossesse, l'accouchement et les soins de l'enfant. Elle vous accompagne dès la grossesse. Toutes les femmes peuvent solliciter l'aide d'une sage-femme. Les caisses d'assurance maladie prennent en charge les services des sages-femmes. Vous n'avez rien à déboursier.



Il vous faut une feuille de prise en charge (Behandlungs-Schein) ou une carte d'assurance maladie électronique – renseignez-vous à temps auprès de votre mairie.

L'assistance d'une sage-femme garantit à votre enfant les meilleures conditions pour bien commencer dans la vie.

Avez-vous des amies ou des connaissances qui ont déjà eu un enfant ? Elles pourront peut-être vous conseiller une sage-femme.



Pour trouver une sage-femme, rendez-vous sur :



www.hebammennetzwerk-muensterland.de

Pour de plus amples informations concernant les sages-femmes, contactez le Gesundheits-Amt.



stefan.kraus@kreis-coesfeld.de
birgit.deese@kreis-coesfeld.de

À qui d'autre puis-je m'adresser quand le bébé est là ?

Une Familien-Hebamme (littéralement, sage-femme de famille) vous accompagne jusqu'au premier anniversaire de votre enfant, parfois jusqu'à ses trois ans.



Si vous êtes débordée, si vous avez peur de faire quelque chose mal ou si d'autres soucis viennent s'ajouter. Par exemple, en cas de disputes avec votre partenaire. De problèmes de santé. De chômage.

La Familien-Hebamme vient chez vous et vous aide à bien des niveaux :

- Elle vous montre comment nourrir et langer l'enfant.
- Elle vous dit quand vous devez emmener l'enfant chez le médecin.
- Elle vous conseille. Par exemple, quelle nourriture est bonne pour le bébé et pour vous. Ou que faire si le bébé crie tout le temps.
- Elle vous aide avec les demandes et les formulaires. Par exemple pour les allocations parentales et familiales.
- Elle vous informe sur les prestations qui existent pour les femmes enceintes et les mères avec des bébés. Elle vous met en contact avec d'autres mères.
- Elle vous aide en cas des problèmes au sein de la famille.

Une Familien-Hebamme est là pour vous. Gratuitement. Pour que vous vous occupiez bien de votre enfant. Et pour que tout aille bien pour vous et pour votre bébé.

Pour trouver une Familien-Hebamme, rendez-vous sur :
www.kreis-coesfeld.de ➔



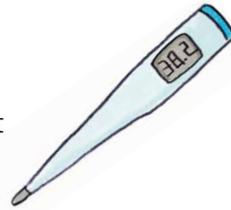
Pour de plus amples informations, contactez le service de coordination Frühe Hilfen



fruehehilfen@kreis-coesfeld.de

Mon enfant est-il en bonne santé ? Que dois-je faire si mon enfant est malade ?

Il existe des pédiatres (Kinder-Arzt) qui examinent votre enfant quand il est malade. Jusqu'à ses six ans, vous pouvez également réaliser périodiquement des tests de dépistage.



Que fait le pédiatre ?

- Il examine votre enfant et constate s'il se développe bien.
- Il vous donne des conseils importants.
- Il vous parle de la vaccination. En effet, les vaccins peuvent protéger votre enfant contre de nombreuses maladies contagieuses.
- Il vaccine votre enfant.
- Il répond à vos questions.

Le pédiatre note les résultats des examens dans le **carnet de santé jaune**. Vous devez apporter le carnet lors de chaque consultation. Il inscrit les vaccins dans le **carnet de vaccination (Impf-Pass)**.

Les examens chez le pédiatre sont **gratuits**.



Il vous faut une feuille de prise en charge (Behandlungs-Schein) ou une carte d'assurance maladie électronique – renseignez-vous à temps auprès de votre mairie.

Accompagnez votre enfant lors des consultations. C'est très important pour son développement. Ainsi, vous vous occupez bien de votre enfant.

Pour plus d'informations concernant les examens réalisés sur les enfants et la vaccination, contactez le Gesundheits-Amt.



gesundheit@kreis-coesfeld.de

Pour trouver un pédiatre :



www.kvwl.de → Cliquez sur « Arztsuche »



Comment apprendre à mieux comprendre mon enfant ? Où puis-je partager mes expériences avec d'autres parents ?

Vous trouverez dans des centres pour les familles (Familien-Zentrum) et dans des établissements de formation familiale (Familien-Bildungs-Stätte) des offres de formation utiles pour les parents et les enfants. Les formations se réalisent en petits groupes et sont dirigées par une personne formée en la matière. Bon nombre de formations sont **gratuites**.

Les pères et les mères y peuvent

- apprendre à mieux comprendre le « langage » du nourrisson ;
- favoriser et vivre le développement de l'enfant de façon plus réfléchie ;
- poser leurs questions sur la façon de s'y prendre avec le bébé et ses frères et sœurs ;
- recevoir des conseils concernant le quotidien en famille ;
- jouer avec leurs enfants et s'amuser.

Dans le groupe, vous rencontrez les parents d'autres enfants. Vous pouvez partager avec eux vos expériences, vos doutes, etc.

Pour plus d'informations, contactez le service de coordination Frühe Hilfe ou le Centre communal d'intégration (kommunales Integrations-Zentrum) :



fruehehilfen@kreis-coesfeld.de ou ki@kreis-coesfeld.de

À qui puis-je m'adresser quand je ne sais plus quoi faire ? Où puis-je recevoir de l'aide pour moi et mon enfant ?

Le canton de Coesfeld compte de nombreux experts pour vous aider, vous et vos enfants, dans des situations difficiles. Au cours d'un entretien personnel, ils vous aident à trouver une solution pour votre famille. Si vous le souhaitez, les employés de ces centres de conseil peuvent aussi se rendre à votre domicile. La consultation est **gratuite**.



Qui peut m'aider ?	À quel niveau ?
Centre de conseil pour le mariage, la famille, la vie, l'éducation	Conflits avec votre partenaire, problèmes au sein de la famille ou avec l'enfant
Centre de conseil en cas d'addiction	Consommation excessive d'alcool, de cannabis, d'internet
Centre d'attention pour les migrants	Recherche d'emploi, langue, intégration des immigrants adultes
Aide au surendettement	En cas de dettes
Centre pour les familles (Familien-Zentrum)	Chercher et trouver des offres, des cours pour les parents, une prise en charge

Vous trouverez les numéros de téléphone des professionnels auprès du Jugend-Amt, de votre mairie ou dans le guide à l'intention des familles ou dans la base de données en ligne „KINDERleicht - Angebote finden im Kreis Coesfeld“ sur www.kreis-coesfeld.de/kinderleicht



fruehehilfen@kreis-coesfeld.de

À qui puis-je m'adresser quand les problèmes au sein de la famille deviennent trop lourds ?

L'Office de la jeunesse (Jugend-Amt) aide les parents en couple ou qui vivent seuls avec leur enfant. Quand parler ne suffit plus



Une aide pour la vie avec un enfant :

Le Jugend-Amt est là pour vous si vous souhaitez de l'aide dans l'éducation de votre enfant. Des experts vous prêteront main forte gratuitement. Vous recevez cette aide temporairement à votre domicile.

C'est ce que l'on appelle l'« aide à l'éducation ».



De l'argent pour l'enfant :

Le Jugend-Amt peut vous aider si vous vivez seul(e) avec votre enfant et ne recevez pas d'argent de l'autre parent. Le Jugend-Amt verse l'argent pour l'enfant. C'est ce que l'on appelle l'« avance sur pension alimentaire ».



Règles pour le contact avec l'enfant :

Le Jugend-Amt vous assiste lorsque, après la séparation des parents, l'enfant vit la plupart du temps chez l'un des parents. Dans ce cas, le Jugend-Amt fixe avec vous et l'autre parent les règles pour voir l'enfant. C'est ce que l'on appelle le « règlement des visites ».

Pour de plus amples informations, contactez votre Jugend-Amt :



jugend-und-familie@kreis-coesfeld.de

Où mon enfant peut-il jouer avec d'autres enfants et être bien pris en charge ?

Votre enfant peut être pris en charge dans une crèche (Kinder-Tages-Einrichtung) ou chez des nourrices. Il joue avec d'autres enfants dans un environnement agréable. Il apprend à chanter et à dessiner, et il joue en plein air. Votre enfant reçoit chaque jour un petit-déjeuner. Vous pouvez accompagner votre enfant pendant les premiers jours. À cette occasion, vous pouvez faire la connaissance des personnes qui s'occuperont de lui.

S Selon la loi : dès que l'enfant a un an, il a le droit à une place à la crèche. Inscrivez votre enfant à la crèche en temps voulu. Vous pouvez inscrire votre enfant auprès de la crèche ou du Jugend-Amt.

Toutes les langues sont les bienvenues !

Le Jugend-Amt et les centres pour les familles vous conseillent et vous aident à chercher une crèche.



kita@kreis-coesfeld.de

Pour trouver des crèches, rendez-vous sur :



kinderbetreuung.kreis-coesfeld.de



Où puis-je trouver des services pour les familles près de chez moi ?

Les centres pour les familles proposent de nombreuses offres pour les enfants et leurs parents :

- gymnastique postnatale ;
- Wiege-Stunde, réunions des parents pour peser bébé et partager leurs expériences ;
- réunions de parents où vous pouvez rencontrer d'autres parents ;
- soirées parents, pour discuter de thèmes concernant les enfants ;
- activités et excursions pour toute la famille.

Les services de consultation des centres offrent des entretiens personnels. Les professionnels du centre vous aident à trouver un pédiatre ou une sage-femme près de chez vous. Ils vous aident à trouver une crèche.

Rendez-vous simplement au centre pour les familles près de chez vous et informez-vous sur les prestations gratuites.

Vous trouverez des informations sur les prestations pour les familles auprès de votre mairie :



www.ascheberg.de
www.billerbeck.de
www.coesfeld.de
www.duelmen.de
www.havixbeck.de
www.luedinghausen.de
www.nordkirchen.de
www.nottuln.de
www.olfen.de
www.rosendahl.de
www.gemeinde-senden.de



Où recevoir de l'argent pour mon enfant avant et après sa naissance ?

De nombreuses personnes sont sans emploi. Ou bien elles gagnent très peu et n'ont pas d'économies. Elles peuvent alors présenter une demande. Informez-vous auprès de votre mairie. Vous trouverez ici les numéros de téléphone et les adresses :



www.jobcenter-kreis-coesfeld.de

- ➔ Kontakt
- ➔ Liste der Ansprechpartner aller Städte und Gemeinden des Kreises Coesfeld



Quoi ?	Où ?
Si vous recevez de l'argent de l'administration	
Vêtements de maternité	Job-Center ou bureau des affaires sociales (Sozial-Amt) de votre localité ; Caisse d'avance sur pension alimentaire du Jugend-Amt (=> seulement si vous vivez seul(e) avec votre enfant !) Services de consultation pour les femmes enceintes ; Collectes de vêtements, paroisses
Alimentation saine pendant la grossesse	
Premières affaires de bébé (lit et vêtements)	
Allocation chômage (Arbeits-Losen-Geld 2) ou aide sociale (Sozial-Hilfe) pour l'enfant (pour des vêtements, de l'équipement, de la nourriture)	Services de consultation pour les femmes enceintes ; Collectes de vêtements, paroisses
Éducation et participation <ul style="list-style-type: none"> • Déjeuner ou excursions avec la crèche ; • Groupe de jeu, natation pour les bébés 	Job-Center de votre localité
Loyer - logement et chauffage	Wohn-Geld-Stelle (service chargé des demandes d'allocation logement), Job-Center, Sozial-Amt de votre localité
Pour tous les parents après l'accouchement	
Allocation parentale (vêtements, équipement et nourriture)	Eltern-Geld-Stelle (service chargé des demandes d'allocation parentale) du Jugend-Amt
Allocation familiales (vêtements, équipement et nourriture)	Familien-Kasse (caisse d'allocations familiales) de l'Agence pour l'emploi

Numéros de téléphone et sites internet d'intérêt

Police 110
Médecin d'urgence/pompiers/ambulance 112
Gift-Not-Ruf Bonn 0049 (0) 228 19 24 0
 (no d'urgence en cas d'intoxication)

Service médical d'urgence 11 61 17
 Pour les urgences le week-end ou les jours fériés



Mein Körper
in Wort
und Bild

www.zanzu.de

Zanzu : « Mon corps en mots et en images »

Ce portail en ligne informe sur le corps et la sexualité en 13 langues différentes. Le site internet contient des informations sur le corps, la planification familiale et la grossesse, les infections, la sexualité, les relations et les sentiments, mais aussi sur les droits et les lois, par exemple concernant la prescription de la pilule. Si quelqu'un ne sait pas lire, il peut écouter : tout le contenu peut être écouté, il suffit de cliquer sur le symbole des hautparleurs.

Téléphone pour les parents

08 00 11 10 550 – À travers ce numéro joignable dans toute l'Allemagne, les parents (en devenir) bénéficient d'un conseil gratuit et anonyme, dès la grossesse et jusqu'aux trois ans de l'enfant.



anonym und kostenlos erreichbar:

über das deutsche Festnetz und Handy

montags bis freitags
9 – 11 Uhr und

dienstags und donnerstags
17 – 19 Uhr

L'appli ANKOMMEN – votre guide pour vos premières semaines en Allemagne

L'application « ANKOMMEN » (arriver, en allemand) vous fournit des informations sur la vie en Allemagne, la procédure de demande d'asile, ainsi que le travail et la formation. De plus, avec cette application, vous pouvez commencer à apprendre l'allemand.



L'appli Welcome to NRW

C'est l'application officielle du land de Rhénanie du Nord-Westphalie (Nordrhein-Westfalen, NRW) pour les réfugiés. Elle contient des informations générales et fondamentales et a pour but d'aider les personnes qui recherchent une protection à s'orienter et se repérer en NRW.

« Gewalt gegen Frauen », ce numéro de téléphone d'aide aux femmes victimes de violence, est une offre de consultation dans toute l'Allemagne, pour les femmes qui ont subi ou subissent encore la violence. Le service est disponible gratuitement 24 heures sur 24, 365 jours par an, par téléphone au **0800 0116 016** et en ligne sur www.hilfetelefon.de à travers le chat instantané ou sur rendez-vous, ainsi que par e-mail. Les conseillères vous informent et vous conseillent de façon anonyme en 15 langues, ainsi qu'en langue des signes allemande et en allemand simple (Leichte Sprache).



Précision importante pour les professionnels du réseau Frühe Hilfen : vous trouverez des informations plus détaillées en plusieurs langues sur le travail avec les familles sur le site internet :

www.kindergesundheit-info.de/fuer-fachkraefte/arbeiten-mit-fluechtlingsfamilien



Le Jugend-Amt du canton (Kreis-Jugend-Amt) est compétent pour toutes les villes et communes du canton à l'exception de Coesfeld et Dülmen.

Pour les familles résidant à **Coesfeld** :

Stadt Coesfeld - Fachbereich 51
Bernhard-von-Galen Str. 10 - 48653 Coesfeld
Téléphone : 0049 (0) 25 41 / 939-0

Pour les familles résidant à **Dülmen** :

Stadt Dülmen - Fachbereich 51
Markt 1 - 48249 Dülmen
Téléphone : 0049 (0) 25 94 / 12-0

Le responsable de la santé du canton est compétent pour **la santé des enfants**.

Kreis Coesfeld
responsable de la santé (Gesundheits-Amt)
Schützenwall 16 - 48653 Coesfeld
Téléphone : 0049 (0) 25 41/ 18-0

Le Centre communal d'intégration du canton de Coesfeld regroupe sur place des informations sur les prestations au service de l'intégration. À cet égard, l'intégration est pensée comme une mission transversale d'éducation. Le Centre communal d'intégration est compétent pour les familles de tout le district de Coesfeld.



ki@kreis-coesfeld.de
Téléphone : 0049 (0) 25 41 / 18-94 01



Ce texte est rédigé dans un français un peu simplifié.

Pour faciliter la lecture, nous avons renoncé à utiliser à la fois le masculin et le féminin. Ce guide ne prétend pas présenter exclusivement des informations exhaustives, actuelles et exactes. Les prestations légales et publiques citées les conditions pour avoir droit peuvent changer.

